

TABLE DES MATIÈRES

Rapport administratif

(du 1er janvier au 31 décembre 2000)

- INTRODUCTION	3
- AUTORITÉS ET COMMISSIONS COMMUNALES	4 - 6
- ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL	7 - 9
- PERSONNEL COMMUNAL	10
- ÉTAT CIVIL	10-11
- ACTIVITÉS RELATIVES AU SECTEUR PRIVÉ	12
- ACTIVITÉS DES COMMISSIONS	13 - 25
- GROUPEMENTS COMMUNAUX	25-29

Compte rendu financier

(du 1er janvier au 31 décembre 2000)

30

Tableaux comptables

- RAPPORT DE CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES AFFAIRES RÉGIONALES Service de surveillance administrative et financière des communes	31
- BILANS comparés au 31.12.1998 et au 31.12.1999	32-33
- BOUCLEMENT DES COMPTES 1999	34
- FORTUNE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 1999	35
- COMPTE BUDGÉTAIRE 1999 DE FONCTIONNEMENT CHARGES PAR NATURE	36
- COMPTE BUDGÉTAIRE 1999 DE FONCTIONNEMENT REVENUS PAR NATURE	37
- INVESTISSEMENTS	38
- INFORMATIONS COMMUNALES	39

Crédits photographiques :

Photo page couverture : Emmanuel Foëx

Photo page 22 : Emmanuel Foëx

Photo page 28 : Laurent Pradervand

Photo page 29 : Isabelle Stalder

INTRODUCTION

Conformément aux prescriptions de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, j'ai l'honneur de vous présenter le compte rendu administratif et financier de l'année 2000.

Ce dernier recouvre l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre 2000. Il contient des informations sur les dossiers traités en séance du conseil municipal et vous permet de connaître les activités de divers groupements oeuvrant dans la Commune.

La gestion de la commune est un travail d'équipe. Les adjoints ont donc rédigé les chapitres traitant les dicastères auxquels ils sont délégués.

Au terme de cette deuxième année de législature, je relève avec satisfaction la bonne santé du « ménage communal ». Les comptes de l'an 2000 sont excellents. .

Je tiens à remercier les élus communaux pour la disponibilité, la confiance, l'attention dont ils font preuve. Ils contribuent avec bonheur à maintenir la prospérité de Vandoeuvres.

A la fin de l'année 2000, Philippe Bédât quittait la commune. Il a donc dû abandonner son poste d'adjoint. Je tiens à lui exprimer ma reconnaissance pour les dix années qu'il a consacrées à notre commune, quatre ans conseiller et six ans adjoint. J'ai apprécié la qualité de son engagement et sa fructueuse collaboration. Je lui souhaite bon vent dans ses nouvelles activités.

Emmanuel Foëx a été élu tacitement pour repourvoir le poste d'adjoint. Qu'il soit le bienvenu dans l'équipe de l'Exécutif!

Ma gratitude s'adresse également aux employés communaux qui travaillent avec efficacité, bonne volonté et souci de servir la population.

En espérant que ce rapport saura vous intéresser, je vous en souhaite bonne lecture.

Janine Hagmann
Maire

AUTORITES COMMUNALES

Législature 1999-2003

Maire

HAGMANN Janine Conseillère municipale de juin 1987 à mai 1991
Adjointe dès juin 1991
Maire dès juin 1995

Adjoints

KUFFER Catherine Conseillère municipale dès juin 1995
Adjointe dès juin 1999

BÉDAT Philippe Conseiller municipal de juin 1991 à mai 1995
Adjoint dès juin 1995

CONSEIL MUNICIPAL Bureau

GOURDOU-LABOURDETTE Gabrielle Présidente
Conseillère municipale dès septembre 1994

de UTHEMANN Cyril Vice-Président
Conseiller municipal dès juin 1995

IMHOOS Christophe Secrétaire
Conseiller municipal dès juin 1999

CONSEIL MUNICIPAL

(membres ne faisant pas partie du Bureau)
(par ordre alphabétique)

BENOIT Justin Conseiller municipal dès juin 1999

BOSSET Pierre Conseiller municipal dès juin 1999

BURRUS Christophe Conseiller municipal dès juin 1999

CHRISTE Véronique Conseillère municipale dès juin 1999

FOËX Emmanuel Conseiller municipal dès juin 1995

GAMPERT Elizabeth Conseillère municipale dès juin 1999

PELOSI Jean-Pierre* Conseiller municipal dès juin 1999

PRADERVAND Thierry Conseiller municipal dès juin 1991

RINALDI Daniel Conseiller municipal dès décembre 1996

STALDER René Conseiller municipal dès juin 1999

SUTTER Pierre Conseiller municipal dès juin 1999

TERRIER Nicolas Conseiller municipal dès juin 1999

de TOLEDO Jean-Philippe Conseiller municipal dès juin 1991

TURRETTINI Maurice Conseiller municipal dès juin 1991

De WITT Viviane* Conseillère municipale dès septembre 2000

* Mme Viviane de WITT remplace M. Jean-Pierre PELOSI, démissionnaire.

COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

Législature 1999-2003

Administrative, financière et juridique

Madame et Messieurs

Justin BENOIT, Christophe BURRUS, Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, Christophe IMHOOS, RINALDI Daniel, TERRIER Nicolas, Jean-Philippe de TOLÉDO(*), Maurice TURRETTINI, Cyril de UTHEMANN.

Aménagement du territoire

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Véronique CHRISTE, Jean-Philippe de TOLÉDO, Emmanuel FOËX, Elizabeth GAMPERT, MM. Jean-Pierre PELOSI, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Nicolas TERRIER, Maurice TURRETTINI(*), Cyril de UTHEMANN.

Aide sociale et humanitaire

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Christophe BURRUS, Emmanuel FOËX(*), Elizabeth GAMPERT, Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, Christophe IMHOOS, Jean PELOSI, Pierre SUTTER, Cyril de UTHEMANN.

Ecole, sports

Mesdames et Messieurs

Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE(*), Elizabeth GAMPERT, Christophe IMHOOS, Pierre PELOSI, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Pierre SUTTER.

Environnement, mesures paysagères

Madame et Messieurs

Justin BENOIT, Véronique CHRISTE, Emmanuel FOËX, Christophe IMHOOS, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Maurice TURRETTINI, Cyril de UTHEMANN(*), Viviane de WITT.

Culture, loisirs, manifestations communales, 3^{ème} Age

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Véronique CHRISTE, Emmanuel FOËX, Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE(*), Elizabeth GAMPERT, Christophe IMHOOS, Pierre SUTTER, Nicolas TERRIER, Viviane de WITT.

Bâtiments communaux, Pci

Messieurs

Pierre BOSSET, Emmanuel FOËX, Christophe IMHOOS, Jean-Pierre PELOSI, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI(*), Maurice TURRETTINI, Cyril de UTHEMANN.

Routes, circulation, canalisations

Madame et Messieurs

Pierre BOSSET, Véronique CHRISTE, Emmanuel FOËX, Thierry PRADERVAND(*), Daniel RINALDI, René STALDER, Nicolas TERRIER.

Informations, communications

Mesdames et Messieurs

Pierre BOSSET, Véronique CHRISTE, Emmanuel FOËX, Elizabeth GAMPERT, Daniel RINALDI, Nicolas TERRIER(*), Viviane de WITT.

Naturalisations

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Elizabeth GAMPERT, Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, Thierry PRADERVAND, Pierre SUTTER, Cyril de UTHEMANN(*).

COMMISSION SPECIALE

Réclamation (taxe professionnelle)

Madame et Messieurs

Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, Nicolas TERRIER, Maurice TURRETTINI

(*) Président(e) de la commission

ACTIVITES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a tenu une séance extraordinaire et sept séances ordinaires durant l'année 2000, selon le calendrier ci-dessous :

17 janvier

Séance extraordinaire lors de laquelle les conseillers ont voté une résolution par

9 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention

s'opposant à la demande d'exploitation du CCAL SA parue dans la Feuille d'Avis Officielle du 24 décembre 1999 sur la parcelle de M. Maurice Demont.

28 février

- ◆ Rapports et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Désignation des jurés des tribunaux pour 2001.
- ◆ L'Exécutif est mandaté pour prendre un avocat afin de faire opposition à la demande d'exploitation de M. Demont.
- ◆ Un crédit d'étude de frs 5'000.- est voté dans le cadre du projet de rénovation de l'Auberge.
- ◆ Délibération, sur préavis favorable des commissions *Administrative, financière et juridique et Aménagement du territoire*, approuvant par
15 voix favorables, 1 voix défavorable et 0 abstention
l'ouverture d'un crédit de 3 millions de francs auprès du Crédit Suisse pour l'acquisition, en tant que réserve foncière, des sous-parcelles équipées 3A, 3B et 3C sises au chemin de la Blonde, sur parcelle 2383, file 48 du plan cadastral de Vandoeuvres, soit 5'097 m².

27 mars

- ◆ Rapports et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Suite au rapport du voyage au Burkina Faso de Mme Gourdou-Labourdette et de M. Bédât, le Conseil municipal est d'accord de soutenir les projets de l'ARVAN pour l'an 2000 et vote à l'unanimité une subvention de frs 22'000.- pour aider à la construction de deux classes à Dombéré et pour poursuivre les campagnes nutritionnelles et de vaccinations, ainsi que pour l'achat de matériel nécessaire au fonctionnement du dispensaire de Namissiguima.
- ◆ La séance se termine par un huis clos pour le traitement de deux dossiers :
 - auberge communale ;
 - naturalisation.

15 mai

- ◆ Rapports et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Vote concernant le dossier de la recapitalisation de la BCGE. Par
3 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions
le Conseil municipal refuse la participation à l'augmentation du capital de la BCGE (contre l'avis de l'Exécutif). Les actions nominatives de la BCGE sont conservées.
- ◆ Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements du compte de la variation de la fortune et du bilan.
- ◆ Approbation des crédits budgétaires supplémentaires et des moyens de les couvrir.

◆ Délibérations :

- Sur préavis favorables des commissions *Environnement, Mesures paysagères et Administrative, financière et juridique*, la création d'une déchetterie enterrée est acceptée à l'unanimité.
- Sur préavis favorable de la commission *Administrative, financière et juridique*, le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'ouvrir un crédit d'engagement de frs 200'000.- pour les travaux de rénovation de deux immeubles locatifs situés au 2-4 et 5 route de Choulex. Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

19 juin

- ◆ Rapports et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Réélection du même bureau que pour 1999.
- ◆ Approbation à l'unanimité de la proposition de la commission *Ecole* d'organiser un repas d'Escalade avec tables et bancs et ventes de saucisses pour accompagner la traditionnelle soupe aux légumes.
- ◆ La commission *Culture* est mandatée pour préparer un dossier concret concernant le projet théâtral dans le parc de la mairie pour l'été 2001. La commission financière est chargée de s'occuper du côté financier du projet.
- ◆ Le projet de résolution sur le concept cantonal de la protection de l'environnement est accueilli favorablement.

25 septembre

- ◆ Rapports et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Nomination des Présidents et Vice-présidents des locaux de vote pour 2001.
- ◆ Un texte de résolution est voté par
8 voix favorables, 6 voix défavorables et 1 abstention
dans lequel le Conseil municipal requiert que l'Exécutif prenne toutes dispositions utiles pour déléguer au GICAL un représentant susceptible de représenter et défendre la position majoritaire du Conseil municipal.
- ◆ Démission de M. Jean-Pierre Pelosi, conseiller municipal, suite à son changement de domicile. Le Conseil municipal le remercie pour son engagement envers la commune.
- ◆ Délibération :
Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil municipal, par
14 voix favorables, 0 voix défavorable et 1 abstention
préavise favorablement à un projet de modification des limites de zone concernant la parc de la mairie. Dès la modification enregistrée, le parc passerait de la zone agricole en zone de verdure.
- ◆ Nomination au grade de Lieutenant du Caporal Samuel Castella.

30 octobre

- ◆ Rapports et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Assermentation de Mme Viviane de Witt qui remplace M. Jean-Pierre Pelosi démissionnaire.
- ◆ Délibérations : approbation à l'unanimité :
Sur préavis favorable de la *commission Administrative, financière et juridique* :
 - du budget de fonctionnement 2001 et de fixer le taux du centime additionnel à 32 centimes.
 - du montant minimum de la taxe professionnelle communale fixé à frs 30.-.
 - du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle fixé à 90 %.

Sur préavis favorable des commissions *Aménagement du territoire et Administrative, financière et juridique* :

- d'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de frs 900'000.- pour les travaux d'agrandissement du cimetière de Vandoeuvres sur la parcelle 1662, file 33 de la commune de Vandoeuvres. Il est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Sur préavis favorable de la commission *Administrative, financière et juridique* :

- d'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de frs 1'600'000.- pour les travaux de mise en séparatif du bassin-versant C et les aménagements routiers et de modération du trafic du chemin de la Blonde.

Ce crédit est amortissable en 15 ans, la première fois en l'an 2002. Il est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

7 décembre

- ◆ Rapports et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Par

8 voix favorables, 3 défavorables et 3 abstentions

le Conseil municipal approuve la proposition d'interdire la circulation des poids lourds (bordiers autorisés exceptés) sur l'axe village-Pressy. Une requête dans ce sens sera faite auprès de l'OTC par la mairie.

- ◆ Dorénavant c'est Mme Hagmann qui représente officiellement la commune au sein du GICAL.
- ◆ Dossier de naturalisation traité en huis clos.

La séance s'est terminée par le traditionnel repas de l'Escalade du Conseil municipal.

COMMISSIONS	NOMBRES DE REUNIONS
Administrative, financière et juridique	5
Aide sociale et humanitaire	7
Aménagement du territoire	3
Bâtiments communaux, PCi	5
Culture, loisirs, manifestations communales, 3ème âge	8
Ecole, sports, sapeurs pompiers	2
Environnement, mesures paysagères	5
Information-communication	11
Naturalisation	4
Routes, circulation, canalisations	2

PERSONNEL COMMUNAL

Administration

Mme Martine BURKHALTER
Mlle Liliane CLEMENT
Mme Dominique JORNOD
Mme Aline SCHENK

Etat civil

Mme Madeleine THOMMEN

Suppléants :

Mme Janine HAGMANN
Mme Catherine KUFFER
M. Philippe BÉDAT
Mme Francine ROCHERIEUX

Cantonniers

M. Samuel CASTELLA
M. Martial MONNEY
M. Pierre PUGIN
M. Christophe SCHMIDT

Jardinier

M. Fernando COELHO

Entretien des bâtiments

Mme Ana Maria COELHO
Mme Anne GRUNDISCH
Mme Isabelle VALOT
M. Jean-François VALOT

ÉTAT CIVIL

Mariages

34 mariages ont été célébrés à Vandoeuvres en 2000 selon la répartition suivante :

Genevois(e)s	27 = 40 %	
Confédéré(e)s	20 = 30 %	0 mariage entre Confédérés
Etranger(ère)s	21 = 30 %	11 mariages entre Confédérés et étrangers

Récapitulation 1999

Naissance à Vandoeuvres	0
Naissances hors commune	
Reconnaissance	
Mariages célébrés à Vandoeuvres	34
Mariages célébrés hors commune	
Naturalisations	
Décès survenus à Vandoeuvres	12
Décès survenus hors commune	

Originaires de Vandoeuvres

8
0
13
10
7

Registre des familles :

Il a été procédé à des inscriptions sur 56 feuillets, dont 20 ouvertures de nouveaux feuillets, soit de 762 à 782.

L'état civil a également exécuté, au cours de cette année, les tâches suivantes :

- délivrances de nombreux extraits (naissances, mariages, décès, registre des familles)
- demandes de publications de mariages (promesses de mariages)

STATISTIQUE VARIATION DE LA POPULATION DE VANDOEUVRES 2000

MOIS	SUISSES	ETRANGERS	TOTAL
Janvier	1668	548	2216
Février	1663	562	2225
Mars	1692	558	2250
Avril	1693	565	2258
Mai	1697	567	2264
Juin	1703	572	2275
Juillet	1701	577	2278
Août	1698	599	2297
Septembre	1696	611	2307
Octobre	1705	603	2308
Novembre	1713	609	2322
Décembre	1731	603	2334

ACTIVITÉS RELATIVES AU SECTEUR PRIVÉ

Requêtes en autorisation de construire

L'Exécutif a traité **71 dossiers** de requêtes en autorisation de construire, du 10 janvier au 27 novembre 2000, selon les statistiques suivantes :

1. Dossiers bouclés au 15.02.2001

64 dossiers ont été bouclés et sont répartis comme suit :

<i>Préavis communaux</i>	<i>Requêtes accordées par le DAEL(*)</i>	<i>Requêtes refusées par le DAEL (*)</i>
- <i>Préavis favorables</i>	47	5
- <i>Préavis défavorables</i>	2	0
- <i>La Commune ne se prononce pas</i>	0	0
- <i>APA/APAT : requêtes sans préavis (**)</i>	10	0

(*) D.A.E.L Département de l'Aménagement de l'équipement et du logement.

(**) APA/APAT Autorisations en procédure accélérée.

Ces demandes concernent les objets suivants :

- **11** constructions de villas ou immeubles, avec ou sans aménagements extérieurs,
- **20** transformations internes à des bâtiments existants (agrandissements, jours en toiture, façades, vérandas, chaufferies ...),
- **20** aménagements extérieurs (garages, piscines, couverts, réduits ou cabanes de jardin, clôtures, portails, annexes de bâtiments ...),
- **06** aménagements extérieurs + transformations internes à des bâtiments existants,
- **00** dossier "LER" relatif à des travaux d'aménagements sur voie publique (trottoirs, réfections de routes, carrefours, canalisations ...),
- **06** dossiers "M" : démolition de bâtiments existants en vue de nouvelles constructions,
- **01** viabilisation et morcellement de parcelles.

2. Dossiers de l'an 2000 actuellement en suspens au DAEL ou projets abandonnés

7 dossiers ont reçu les préavis suivants :

<i>Préavis Communaux</i>	<i>Requêtes en suspens ou abandonnées</i>
- <i>Préavis favorables</i>	6
- <i>Préavis défavorables</i>	0
- <i>La Commune ne se prononce pas</i>	0
- <i>Projet abandonné</i>	1

Ces requêtes concernent les objets suivants :

- **04** constructions de villas ou immeubles, avec ou sans aménagements extérieurs,
- **01** transformation interne à des bâtiments existants (agrandissements, jours en toiture, façades, vérandas, chaufferies ...),
- **01** aménagement extérieur (garages, piscines, couverts, réduits ou cabanes de jardin, clôtures, portails, canalisations ...),
- **01** dossier "M" : démolition de bâtiments existants en vue de nouvelles constructions.

Il est rappelé que la Commune a uniquement un **droit de préavis**, la décision finale étant de la seule compétence du Canton (DAEL).

ÉCOLE, SPORTS

Évènement phare, non seulement de la vie scolaire, mais aussi de celle de toute la commune – avec la traditionnelle fête de l'Escalade, bien sûr ! les Promotions 2000 ont joué, une fois de plus, d'un temps radieux. Pour clore l'année 1999-2000, l'École de Vandoeuvres proposait aux nombreux parents et amis présents dans la salle communale, un spectacle dont le thème portait sur le futur : comment nos « chères petites têtes blondes » imaginent-elles l'avenir ? La représentation donnée en réponse à cette question a conquis toute l'assemblée par sa candeur, sa diversité et son originalité. Un grand moment de plaisir pur, comme toujours. Merci Mesdames et Monsieur les enseignants !

Après la traditionnelle remise des récompenses et prix, les *Fifres et Tambours de Genève* ont conduit le cortège vers le parc de la mairie, où les non moins traditionnels jeux ont divertis petits et grands.

Une innovation : les Scouts de la Troupe Saint-Exupéry avaient organisé quelques jeux plus proches de la nature, tels que course au sac ou parcours du combattant.

La rentrée scolaire 2000-2001 a accueilli 185 élèves, soit une quarantaine de plus qu'en 1999, ce qui a, à nouveau, nécessité l'ouverture d'une classe.

C'est Madame Claudine Golay qui a été engagée pour prendre en charge, dans un local de l'ancienne école entièrement rafraîchi, la classe des 1P.

Une importante commande de matériel et meubles supplémentaires, tels que pupitres, tableaux noirs, chaises, a été rendue nécessaire.

Il faut mentionner, en toile de fond de cette année scolaire, la restructuration de l'enseignement primaire, qui préoccupe en permanence le corps enseignant.

La Fête de l'Escalade a remporté, elle aussi, le succès habituel. Le thème des déguisements étant libre, enfants et parents ont pu donner libre cours à leur imagination, laquelle s'est révélée débridée ! Félicitations aux auteurs des idées et aux réalisatrices (réalisateurs ?) des costumes !

Après le défilé dans la salle communale, la manifestation a connu une nouveauté : en plus de la soupe confectionnée à l'école, de l'apéritif et de la collation « pain-fromage » offerts par la mairie, les pompiers de Vandoeuvres ont donné la possibilité, à ceux qui souhaitaient prolonger la soirée en musique, de se sustenter en achetant saucisses et autres grillades auprès de leurs stands installés dans la salle communale.

A l'instigation de Monsieur Pierre Sutter, conseiller municipal, un entraînement a de nouveau été organisé en vue de la Course de l'Escalade. La mairie a offert à tous les participants un tee-shirt aux couleurs de Vandoeuvres.

Le jardin d'enfants *Le Toboggan* est toujours dirigé de manière dynamique et imaginative par Madame Madeleine Rall et son auxiliaire, Madame Corinne Meyer. Il est placé en outre sous la responsabilité d'un comité présidé par Madame Ariane de L'Isle. A la rentrée 2000, il a vu son effectif se stabiliser – par rapport à la forte augmentation de la rentrée précédente.

Il est ouvert quatre matinées par semaine et une après-midi, soit le jeudi, pour accueillir 18 enfants.

La Tanière de l'Eveil, institution privée non subventionnée par la commune (qui met toutefois gratuitement à disposition un local rénové et entretenu) accueille, deux matinées par semaine, des enfants de 2 et 3 ans.

Cette garderie, que dirige Madame Elisabeth Gampert, se veut un lieu privilégié, où, au travers de chants, jeux de doigts, percussions et histoires contées, les tout petits découvrent la richesse des sons et des voix.

Le restaurant scolaire *Sel et Poivre* connaît un succès grandissant, puisqu'une soixantaine de familles y ont inscrit leur/s enfant/s en septembre 2000 pour le montant de Frs 100.- par an et par famille.

Monsieur Didier Jacquet, conseillé chaque mois par une diététicienne, livre les repas (au prix de frs 8.-) deux fois par semaine, le lundi et le vendredi, alors que le GIAP (groupement intercommunal de l'animation parascolaire) assure l'animation durant le temps récréatif. Ce travail nécessite une contribution supplémentaire de frs 2.- par enfant et par jour.

Le restaurant scolaire emploie encore deux intendantes, occupées de 11h. à 14h. à la mise en place des tables et chaises dans le foyer du centre communal, ainsi qu'au service des repas.

Si l'on excepte quelques difficultés dues à des problèmes de locaux et de chevauchement de cours, le *Sel et Poivre* répond avec satisfaction à la demande des parents et aux attentes des enfants. La commune verse une subvention de frs 10'000.- à l'association du restaurant scolaire pour le salaire des deux intendantes.

L'APEVAN (association des parents d'élèves de Vandoevres, à laquelle toute famille peut adhérer en versant une cotisation annuelle de frs 30.- par famille) a proposé différents cours pour l'année 1999-2000, dont, notamment, celui d'anglais, donné par Madame Brigitte Reymond, qui remporte un grand succès depuis plusieurs années, chez les petits comme chez les grands.

Des cours de percussion et de mouvement et improvisation sont en outre donnés dans la salle de rythmique, mise à disposition les lundi et mardi en fin de journée.

Un bulletin d'information paraît chaque trimestre depuis la rentrée 2000 et un tableau a été fixé sur le mur extérieur de l'ancienne école, afin de tenir les parents informés des activités de l'APEVAN, présidée par Madame Françoise Briffaud.

Sur le plan sportif, le *Tennis Club de Vandoevres* s'est donné beaucoup de mal pour ramener un peu d'animation sur les courts et maintenir stationnaire l'effectif des membres. La rentabilité du club est tout juste atteinte, grâce au dynamisme du comité, présidé par Monsieur Patrick Lehner, qui doit cependant faire face à de gros frais d'entretien.

Catherine Kuffer

BÂTIMENTS COMMUNAUX

L'année écoulée a vu l'achèvement des travaux de la maison Steiner qui a ainsi retrouvé un aspect s'intégrant parfaitement à l'ensemble des bâtiments du centre du village. Les surfaces commerciales ont été louées, de même que l'appartement du deuxième étage. Le premier étage est réservé à des activités communales.

Au début de l'année, la commission a examiné deux projets de rénovation de l'auberge dont le mandat avait été confié à deux architectes d'intérieur. Ces projets prévoient une rénovation complète et, par conséquent, des travaux importants dont le coût devra être précisé si le conseil municipal souhaite poursuivre l'étude de ce dossier. Une des idées développées au cours de la réflexion de la commission consisterait à permettre un accès indépendant au sous-sol de l'auberge, de sorte que la commune puisse utiliser ces locaux pour diverses activités. La demande de locaux est en effet importante et le sera de plus en plus dans les années futures. Les autres bâtiments publics ou locatifs ont fait l'objet, comme chaque année, de travaux d'entretien et de réparation selon le planning prévu.

En fin d'année, la commission a procédé à un inventaire et à une visite des différents bâtiments susceptibles d'offrir des possibilités d'aménagements pour des activités communales ou associatives : hangar de la mairie, combles de l'ancienne école, salle communale, maison Steiner.

Des problèmes d'infiltration d'eau et de fissures ont été constatés au centre communal et feront l'objet de travaux assez importants durant l'année 2001.

Philippe Bédât

Maison Steiner

OFFICE DE LA PROTECTION CIVILE DE LA SEYMAZ

La commune de Vandoeuvres, ainsi que ses voisines Chêne-Bougeries, Choulex, Meinier et Gy font partie, en matière de protection civile, de l'organisation intercommunale de protection civile de la Seymaz (OPC Seymaz).

L'OPC Seymaz est dirigée par une commission de 5 membres qui désigne le chef intercommunal. En 2000, la commune de Vandoeuvres a été représentée au sein de cette commission par Mme Catherine Kuffer, adjointe. M. Claude Guignard, Vandoeuvres, a continué d'exercer la fonction de chef intercommunal.

En 2000, l'activité de la protection civile s'est principalement déployée dans les secteurs suivants, à savoir :

- à fin décembre 1999, l'ouragan "Lothar" a traversé le centre de l'Europe et, dans notre pays, a dévasté de nombreuses forêts; le canton de Fribourg a été particulièrement touché. Il a fait appel, notamment, à l'aide de la protection civile d'autres cantons, dont celui de Genève. C'est ainsi que pendant 3 semaines en mai et début juin, puis encore à fin septembre et octobre, 150 personnes sans compter la logistique ont travaillé dans les forêts fribourgeoises à effacer, autant que possible, les traces les plus graves laissées par "Lothar", en dégagant les chemins, nettoyant les sols, remettant en état les installations en forêt, entre autres. L'OPC Seymaz a participé avec respectivement 13 et 7 personnes pendant 2 fois une semaine, sous la direction du chef intercommunal;
- les formations de sauvetage jouent et vont jouer un rôle de plus en plus grand pour la protection civile. Elles disposent d'un matériel moderne et performant. En mai, les cadres des formations de sauvetage ont pu se familiariser avec le nouveau matériel et longuement s'exercer à son maniement. Cet élément est important car, en cas d'intervention, il convient d'être opérationnels le plus rapidement possible. Cette formation sera poursuivie en 2001 lors d'un exercice en commun avec les sapeurs-pompiers;
- le contrôle de l'état qualitatif des abris a pris fin. Parallèlement un logiciel informatique "Abris 2000" qui permet la gestion de l'ensemble des abris a été développé et mis en application. Ces travaux ont permis l'établissement d'un document qui fait l'inventaire, par commune et par zone, des places protégées destinées à la population. Pour Vandoeuvres, il apparaît un déficit de 350 places protégées, en chiffre rond. Pour combler cette lacune il faut donc poursuivre la réalisation d'abris dans les nouveaux bâtiments, notamment les maisons d'habitation. En cas d'urgence, l'insuffisance en places protégées devra être éliminée par la réalisation d'abris de fortune.

La protection civile se trouve en pleine évolution, qui va la conduire à assurer de plus en plus la protection de la population et à s'intégrer dans un vaste ensemble regroupant toutes les forces qui concourent à aider et à soutenir la population en cas de catastrophes et d'autres situations d'urgence. La préparation à une intervention en cas de conflit armé n'est pas abandonnée mais il ne s'agit plus de l'objectif principal actuel. L'évolution en cours va se traduire par un rajeunissement des effectifs de la protection civile et leur réduction mais par contre les personnes incorporées bénéficieront d'une meilleure formation technique. La qualité remplacera donc la quantité. Les prochaines années verront de manière encore plus nette la mise en place de cette nouvelle conception.

Claude Guignard

ROUTES, CIRCULATION ET CANALISATIONS

La commission routes, circulation, canalisations, a accueilli, lors de sa séance du 6 juin, Monsieur Frédy Wittwer, directeur de l'OTC (office des transports et de la circulation) et habitant de Vandoeuvres. Etant donné les nombreuses demandes en matière de circulation et de sécurité routière émanant de la commune, il était devenu nécessaire de faire le point sur les différents dossiers en suspens auprès des services de l'Etat.

Il faut savoir que, si le DAEL est chargé des questions concernant les constructions et les aménagements prévus sur les routes cantonales et communales, l'OTC est responsable, au DJPT, de tout ce qui touche à la sécurité.

L'avancement du dossier le plus important, celui de la traversée du village, a donné satisfaction aux conseillers municipaux, qui ont souhaité que son étude soit poursuivie – tout en sachant que sa réalisation ne pourra se faire avant 2002, notamment pour des questions financières.

En effet, bien que le financement de telles mesures soit du ressort de l'Etat quand elles concernent des routes cantonales, les communes prennent de plus en plus souvent les devants en finançant elles-mêmes leurs projets, afin de pouvoir les concrétiser plus rapidement.

En résumé – et comme cela a déjà été longuement exposé dans le no 3 de la « Coquille », ce projet d'aménagement prévoit des « portes d'entrée » au village sur les 3 axes principaux, notamment sous forme de seuils. Les trois carrefours (rte de Vandoeuvres, ch. des Hauts-Crêts, rte de Meinier) seront régis, en principe, par le système de la priorité de droite. La chaussée sera surélevée sur toute la traversée de l'agglomération. La préséance devant être rendue aux piétons, les passages protégés devraient être supprimés et les trottoirs remplacés par des cheminements séparés de la chaussée par des potelets.

L'installation d'un radar, en sus des mesures prévues, sur la route de Choulex, direction Genève, reste en suspens. Ce d'autant plus qu'après plus de deux ans d'attente, l'Etat nous a informés, au printemps 2000, qu'à l'avenir, l'achat de la cabine ainsi que les travaux de génie civil seront à la charge des communes, ce qui représente approximativement, pour un radar, frs 25'000.-.

Un cheminement piétonnier doit s'insérer dans le projet général, pour assurer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école.

Monsieur Wittwer s'est engagé à défendre personnellement le dossier auprès des différents services de l'Etat. Le Conseil Municipal a décidé d'adjoindre le bureau de Gilbert Henchoz, architecte-paysagiste, à Ertec S.A., ingénieurs civils, afin que ces mesures de ralentissement soient, non seulement efficaces, mais aussi esthétiques.

Le carrefour Pressy/Paradis a été finalisé dans ce sens que la priorité de droite – déjà existante, mais méconnue et donc non respectée ! sera renforcée par différents marquages au sol et une signalisation appropriée. Un passage piétons sera dessiné à l'emplacement où la visibilité est la meilleure et un léger aménagement réalisé pour le protéger.

L'autorisation de réaliser ce projet, petit mais très attendu, devrait nous parvenir prochainement et les modifications réalisées dès que le temps le permettra, vraisemblablement au printemps 2001.

De plus, le Conseil Municipal a souhaité, en fin d'année, qu'une demande soit déposée à l'OTC pour interdire le trafic des poids lourds en transit sur la route de Pressy, dans le sens village-La Capite.

Une bande cyclable a été marquée sur le côté pair du chemin de la Seymaz, afin de ralentir le trafic sur cet axe de plus en plus fréquenté. Aux dires des riverains et des utilisateurs, cette modeste mesure, purement visuelle, a néanmoins un certain impact sur la vitesse.

Suite à une demande émanant de la commission, l'accès au parking communal, du côté des tennis, va être inversé. L'arrêté du DJPT entérinant cette décision ayant été rendu le 6 décembre, il sera procédé à cette modification sitôt le délai référendaire écoulé.

A l'angle des chemins de la Blonde et du Dori, la priorité de droite a été rendue plus manifeste au moyen d'un simple marquage au sol.

Un passage protégé a été marqué sur le route de Vandoeuvres, à la hauteur du chemin Jacques-Rutty, notamment pour permettre un accès plus sécurisé à l'arrêt TPG direction ville.

Dans sa séance du 30.11.2000 et sur proposition de la commission, le Conseil Municipal a accepté l'ouverture d'un crédit d'investissement de 1'600'000.- pour la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées sur le bas du chemin de la Blonde, ainsi que pour l'aménagement définitif des mesures de modération de trafic, provisoires depuis 1995. Il est à relever que la société Promoconstructions S.A. a accepté de céder 102 m2 de terrain à la commune pour lui permettre de finaliser ces aménagements.

Près de 20 villas sont prévues sur le côté sud du chemin. Le chemin de la Blonde sera donc ouvert pour l'amenée des différents services (eau, électricité, gaz, téléphone) jusqu'aux deux parcelles en cours de viabilisation. C'est pourquoi le Conseil Municipal a estimé judicieux de procéder dans la foulée aux travaux de mise en séparatif, ce qui rend ensuite possible la mise en place des aménagements de surface définitifs. A noter qu'il existe une obligation fédérale de procéder à la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées.

Les travaux devraient débuter au printemps 2001.

Sept communes de la région se sont réunies tout au long de l'année 2000, afin d'améliorer le réseau des lignes de bus régionales (offre dite complémentaire à celle des TPG, dont la moitié du coût de fonctionnement annuel est à la charge des communes participantes). Les discussions, cordiales et fructueuses, ont abouti pour notre commune, à l'amélioration suivante : dès la fin juin 2001, la ligne 34, qui deviendra la 31, reliera Choulex à Veyrier en passant par Crête, le chemin de la Seymaz, celui de la Montagne, la route du Vallon, Sous-Moulin et Sierne. Deux arrêts, Crête et Mazette, seront (ré)aménagés.

Un accès direct à la ligne du tram, ainsi qu'au collège Claparède et à la patinoire sera ainsi possible, avec, en plus, un horaire adapté aux heures du collège. La cadence sera doublée et le bus plus grand. Souhaitons que cette lourde augmentation au budget de fonctionnement de la commune en vaille la peine !

Catherine Kuffer

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A Genève, l'attribution des compétences d'aménagement du territoire est réservée aux autorités cantonales qui estiment que c'est le meilleur garant d'une nécessaire coordination intercommunale.

Néanmoins, le territoire communal est une réalité ressentie par les habitants.

La commune de Vandoeuvres s'est dotée en 1992 d'un plan directeur communal qui est considéré, encore à ce jour, comme instrument de réflexion d'aménagement de son territoire. Une étude sur l'environnement de la commune a été confiée à l'université de Genève et a permis de dresser un état des connaissances et un bilan qui complètent le plan directeur communal d'aménagement.

Désireuses de préserver l'identité environnementale, patrimoine inestimable de leur commune, les autorités ont, lors de l'octroi de chaque préavis, le souci de maîtriser le développement de la commune afin que soient préservées la beauté de ses paysages et la qualité de vie de ses habitants.

L'attractivité de Vandoeuvres fait que 64 dossiers de construction ont été déposés en l'an 2000 sur le bureau du Maire pour étude, rejoignant presque le record de l'année 1999 qui en avait vu 71... De haut en bas de la commune surgissent de nouveaux chantiers Les pelles mécaniques et les grues oeuvrent aux chemins de la Seymaz, de la Cocuaz, de Lulasse, de l'Ecorcherie et bien d'autres, ce qui est aussi un signe de vitalité. Le paysage change... Il faut s'habituer à *La Lulasse* sans sa ferme *La Solitude*.

Le territoire de Vandoeuvres est majoritairement occupé par de l'habitat individuel. C'est pourquoi un groupe de députés de l'Alliance de Gauche s'est opposé au morcellement de la parcelle dite « Les Prés-de-la Blonde » estimant que ce projet allait à l'encontre des objectifs du plan directeur du canton qui préconise la densification des grandes parcelles et qu'il ne répondait pas à la volonté de mieux utiliser les terrains non bâtis situés en zone villas.

L'Alliance de Gauche a donc proposé au Grand-Conseil de refuser le plan préconisé favorablement par l'Exécutif de la commune et de prévoir une modification de régime des zones qui permettrait de densifier ce secteur de la commune.

Vos autorités ont alors lutté contre ce projet de densification en s'appuyant, entre autre, sur une étude réalisée par la Confédération qui reconnaît au secteur Blonde-Dori une valeur historique nationale : c'est un dernier vestige du bocage genevois. Le chemin de la Blonde est répertorié dans l'inventaire des voies de communications historiques de la Suisse.

Une visite sur place de la commission cantonale d'aménagement du territoire a rendu perplexes plusieurs commissaires quant au bien-fondé de densifier ce secteur. Après des débats nourris, la motion a été refusée permettant au chef du DAEL de donner une autorisation de construire des villas individuelles ne dépassant pas le taux de 0,2 % d'occupation au sol préconisé par la commune.

Dans la foulée, le Conseil municipal a accepté la proposition d'acheter une parcelle de 5'097 m² détachée du morcellement du Pré-de-la-Blonde. Il est très rare de rencontrer des propriétaires qui proposent de vendre du terrain à la Commune. Or, avant cet achat, Vandoeuvres n'avait pas de réserve foncière. Ce n'est sûrement pas suffisant comme territoires de réserve, mais c'est tout de même un début.

Le canton a adopté un plan directeur qui s'emploie à faire la synthèse de ce que pense, demande et espère la population genevoise pour les quinze ans à venir. Dans ce plan, la zone agricole est préservée. Le territoire de Vandoeuvres, d'une superficie de 443 ha compte 65 % de ses terres en zone agricole. Ces 290 ha agricoles ne sont pour le moment pas touchés.

Quant à la zone villas, elle se développe au gré des ventes de ses propriétaires.

Dans les limites de leurs compétences, les autorités s'efforcent de tout mettre en œuvre afin que Vandoeuvres conserve son identité.

Janine Hagmann

CIMETIÈRE

Au cours de la législature précédente, le Conseil municipal s'était déjà préoccupé de l'agrandissement du cimetière dont l'exiguïté allait poser problème.

Par décision du 19 avril 1999, celui-ci avait alors décidé de confier le mandat au bureau d'architecte-paysagiste Gilbert Henchoz.

Le début des travaux étant prévu pour le printemps 2001, l'an 2000 a été consacré à l'étude détaillée et à la mise en place du projet définitif intitulé le « parc sylvestre ».

L'ancien et le nouveau cimetières seront reliés par une ouverture faite dans le mur d'enceinte, côté chemin de la Blanche. Un plan d'eau marquera l'entrée dans le parc-promenade, qui se développera en cimetière au fur et à mesure de l'aménagement des tombes.

Un columbarium, à l'aspect intimiste, sera aménagé sur le côté proche de la route de Choulex. Il pourra accueillir une centaine d'urnes.

Près du chemin de la Blanche, un espace circulaire, agrémenté de deux bancs, sera propice au recueillement.

Le local technique sera situé à l'angle route de Choulex – chemin de la Blanche. Son toit végétalisé et son habillage de bois permettront une assimilation maximale au site.

Le nouveau cimetière offrira un paysage très naturel, s'intégrant au cadre agricole de la région ; il sera orné de plantations naturelles variées tant dans leurs essences (indigènes) ou leur feuillage (caduque ou persistant) que dans leur hauteur ou leur densité. Une haie vive encadrera le cimetière et deux ou trois chênes prolongeront la lignée du chemin de la Blanche.

Il pourra compter quatre cents places environ : toutefois, les premières tombes ne seront pas creusées avant deux, trois ans au moins, afin de permettre aux aménagements de prendre forme.

Catherine Kuffer

AIDE SOCIALE ET HUMANITAIRE

La commission s'est réunie à huit reprises durant l'année écoulée.

Lors de sa première séance, elle a auditionné Madame Kari Bohr pour la présentation d'un dossier sur l'Université d'été des droits de l'homme. Ce projet est né à Genève en 1995. Il a pour but de promouvoir une culture des droits de l'homme universellement partagée et s'inscrit dans la décennie des Nations Unies pour l'enseignement des droits de l'homme (1995-2004). La formation est destinée en priorité à des responsables politiques, des militants, des universitaires ou des enseignants. La commune de Vandoeuvres, sur proposition de Monsieur Justin Benoît, conseiller municipal, a ainsi parrainé une étudiante originaire d'Haïti pour cette session d'été.

D'autres responsables d'associations ou d'œuvres d'entraide ont également été reçus par la commission :

- Monsieur Jean-Luc Nicolier pour l'ASED (Association pour le soutien de l'enfance en détresse), Albanie.
- Monsieur Benoît Duchateau Arminjon pour Krouсар Thmey Nouvelle Famille (Cambodge).
- Monsieur François Gati pour l'Association Cap-Vert.
- Monsieur Noël Constant pour La Coulou et Carrefour rue.
- Monsieur Rémy Wyler pour les Unions Chrétiennes suisse en Arménie.

Comme chaque année, une petite délégation s'est rendue au Burkina Faso et a pu, une fois encore, apprécier à sa juste valeur le travail remarquable effectué là-bas par l'ARVAN (Association Rossignol Vandoeuvres). Ces déplacements sur le terrain sont très utiles pour celles et ceux qui doivent, tout au long de l'année, sélectionner les projets et accorder des subventions communales.

ASSOCIATIONS SOUTENUES PAR LA COMMUNE

ORGANISATIONS D'ENTRAIDE	PAYS OU RÉGION	DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET SOUTENU
A.E.M.V.*	Afrique	Lutte contre le noma
A.S.E.D.	Albanie	Jardin d'enfants de Bérat
Union Chrétiennes Suisses	Arménie	Centre de jeunesse à Spitak
Association Voix Libres	Bolivie	Aide aux enfants des mines
Vivamos Mejor	Brésil : Rio de Janeiro	Jardin d'enfants
ARVAN	Burkina Faso	2 classes à Dombéré, médicaments, campagne nutritionnelle et de vaccination
Association Cap-Vert Genève	Cap-Vert	Réservoirs d'eau (île de Fogo)
Association Krouсар Thmey	Cambodge : Siem Reap	Ecole pour enfants sourds
Université d'été des droits de l'homme	Haïti	Bourse pour un étudiant à l'université des droits de l'homme
Cedecoac	Mexique	Centre éducatif pour enfants des rues
Médecins sans frontières	Mozambique	Kits sanitaires
Association Sœur Emmanuelle	Soudan	Fonds de soutien
Solidarité Tiers-Monde	Tiers-Monde	Domaine santé, formation scolaire et professionnelle
Campagne suisse mines antipersonnel		

* A.E.M.V. Association d'entraide des enfants mutilés du visage

Dans le domaine de l'aide sociale, une cinquantaine d'associations ont été soutenues, principalement à Genève et la commission a préparé, le dimanche 18 juin, le repas pour « Plainpalais Accueil » servi à cent quatre-vingts personnes.

Philippe Bédât

ENVIRONNEMENT, MESURES PAYSAGÈRES

Le rapport sur *l'environnement de la commune de Vandoeuvres. Etat des connaissances et bilan* a permis aux autorités communales d'offrir à la population une plaquette résumant de manière concise et didactique les différents chapitres du document élaboré par les services du Professeur Jean-Bernard Lachavanne. Cette plaquette constitue l'aboutissement du long travail entrepris par la commission « Environnement et mesures paysagères » en collaboration avec le Laboratoire d'Ecologie et de Biologie aquatique de l'Université de Genève.

Cette réflexion devrait conduire la Commune à mettre sur pied un Agenda 21 communal permettant de concrétiser véritablement les idées développées dans le rapport sur l'environnement.

La commission a reçu, lors de sa séance du 16 mai, Monsieur Jean-Claude Landry, Directeur de l'Environnement au DIAE, pour la présentation du *Concept cantonal de la protection de l'environnement*. Ce projet faisait l'objet d'une mise à l'enquête auprès des communes et la commune de Vandoeuvres lui a donné un préavis favorable tout en l'assortissant de quelques remarques se référant précisément à l'étude du Professeur Lachavanne et regrettant que les publications cantonales qui se succèdent depuis 1992 n'aboutissent pas à des mesures concrètes.

Mesures paysagères

La commission a procédé à l'inventaire des sites susceptibles de recevoir la plantation de nouveaux chênes et en particulier de lignées de chênes qui sont une des caractéristiques du paysage de notre commune. De nouvelles plantations devraient donc voir le jour dans les toutes prochaines années.

Gestion des déchets

La nouvelle déchetterie enterrée du centre communal est entrée en fonction durant l'année dernière. Plus fonctionnelle et plus esthétique, elle offre aux habitants de la commune la possibilité de trier leurs déchets et de les acheminer à un seul endroit contribuant ainsi à concrétiser les objectifs fixés par le plan cantonal des déchets.

TYPE DECHETS	1992 kg	1993 kg	1994 kg	1995 kg	1996 kg	1997 kg	1998 kg	1999 kg	2000 kg
Nombre d'habitants au 31.XII.	1880	1903	1893	1939	1971	2022	2104	2207	2334
Déchets ménagers/kg	625000.00	607600.00	610000.00	606050.00	613200.00	662130.00	724020.00	780000.22	749000.36
moyenne/habitant	332.45	319.29	322.24	312.56	311.11	327.46	344.00	353.42	320.80
Papier/kg	28000.00	30000.00	36000.00	42200.00	44200.00	47520.00	57320.00	58'680.00	73595.00
moyenne/habitant	14.89	15.76	19.02	135.01	22.43	23.50	27.24	26.49	31.53
Déchets jardin	37000.00	49000.00	63700.00	67900.00	76500	108300.00	244130.00	347830.00	517000.00
moyenne/habitant	19.68	25.75	33.65	35.02	38.81	53.56	116.03	157.59	221.50
Verre	31000.00	45000.00	47000.00	46800.00	31500.00	52000.00	71500.00	52000.00	52000.00
moyenne/habitant	16.49	23.65	24.83	24.14	15.98	25.72	33.00	23.28	22.27
PET/tonnage	-	0.13	0.12	-	0.87	0.60	1.48	2.54	3.50
Alu/kg	-	8	-	6	-	-	12	8	18
Huiles/tonnage	-	0.40	0.20	-	0.60	-	pas de collecteur	pas de collecteur	pas de collecteur
Textiles/tonnage	-	-	1.44	2.24	2.54	2.34	3.15	3.37	3.74
Réfrigérateurs/pièces	-	-	-	13 pièces	12 pièces	16 pièces	15 pièces	15 pièces	25 pièces

La gestion des déchets verts reste un problème pour les communes de la région Arve et Lac, dans l'attente d'un centre de traitement sur la Rive gauche. La commune de Vandoeuvres, comme d'autres communes, a, durant l'année 2000, continué à livrer ses déchets verts à trois agriculteurs qui pratiquent le broyage et l'épandage de ces déchets sur les champs. Ce procédé n'a pas l'aval du DIAE car il ne répond pas aux directives fixées dans le plan cantonal de gestion des déchets. Une controverse existe également quant aux risques encourus pour l'environnement, les avis, scientifiques ou non, étant partagés sur la question.

Philippe Bédât

INFORMATION ET COMMUNICATION

Il manquait à Vandoeuvres un véritable organe d'information c'est-à-dire un moyen de mettre en communication les habitants et leurs autorités. En décembre 1999 le numéro zéro de ce qui allait être « La Coquille » est sorti. Avec enthousiasme et détermination la commission *information et communication* s'est réunie très régulièrement tout au long de l'année pour préparer les quatre numéros qui ont été publiés durant l'année 2000.

Les critiques, dans leur ensemble, ont été plutôt favorables tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Commune.

La fabrication d'un journal n'est pas aussi aisée que l'on pourrait le penser, et quatre numéros par année représentent un travail relativement important pour les membres de la commission ainsi que pour Madame Dominique Jornod, notre secrétaire.

La *Coquille* est donc bien née, même si elle en contient régulièrement un certain nombre malgré la vigilance du comité de rédaction.

La rubrique « courrier des lecteurs » est, faut-il le rappeler, à la disposition de chacun pour proposer, critiquer et faire valoir ses opinions.

Philippe Bédât

CULTURE, LOISIRS, MANIFESTATIONS COMMUNALES ET 3^{ème} ÂGE

En ce début de millénaire, la première préoccupation de la commission a été de peaufiner la préparation du repas des aînés, qui a eu lieu le 26 janvier. Après un délicieux repas, servi par Didier Jacquet, un magicien a amusé l'assemblée par des tours aussi simples... qu'incompréhensibles. La sortie du printemps a entraîné pas moins de quatre-vingts personnes au Château de Vuillerens, où les iris, qui font la réputation des lieux, étaient hélas déjà passablement fanés en raison d'une saison très en avance.

La sortie d'automne, fixée au 4 octobre, a permis à nos aînés de (re)découvrir le Château de Penthes et, plus précisément, le Musée des Suisse de l'étranger. Cette visite a été suivie d'un très bon déjeuner à l'Auberge gessienne de Chevry.

La collecte des différentes données étant décidément plus difficile et plus longue que prévu, la parution du cahier de Vandoevres intitulé « Données iconographiques » ne devrait pas intervenir avant la fin 2001. Ce retard est aussi dû au fait que Monsieur Emmanuel Foëx, conseiller municipal, membre de la commission culture et artisan principal de cette plaquette, entend réaliser un travail sur le paysage de Vandoevres en l'an 2000 : il récolte des photographies anciennes et réalise des reconductions afin de les projeter dans l'époque actuelle.

La Fête nationale du 1^{er} août s'est déroulée par un temps absolument idyllique. Avant le discours traditionnel, tenu cette année par Monsieur Bernard Lescaze, historien et député au Grand Conseil, un adorable cortège aux lampions réunissant des dizaines d'enfants (et de parents) radieux, a défilé dans le parc de la mairie. Puis, après les officialités, petits et grands s'en sont donné à cœur joie avec fusées et feux d'artifices qu'une rampe de lancement savamment mise en place par les pompiers rendait – presque – inoffensifs.

Toujours fidèles aux manifestations communales, les pompiers ont d'ailleurs servi repas et boissons aux très nombreuses personnes présentes ce soir-là, aidés, pour la pâtisserie, par les non moins fidèles Dames paysannes.

L'année 2000 marquait le centième anniversaire de la création du domaine de Belle-Idée. La commune de Vandoevres a été appelée à participer à ces festivités en soutenant une exposition du sculpteur Henri Passet, ancien habitant de la commune et artiste renommé. Un magnifique espace, la salle Abraham Joly, qui sert d'interface culturel entre le monde des malades et celui de la ville, a accueilli cette exposition temporaire.

Le théâtre du Crève-Coeur, sis à Coligny mais cher à Vandoevres, célébrait ses 40 ans d'existence et ses 10 ans de reprise en mains par Anne Vaucher et Bénédicte Gampert, propriétaires des lieux et artistes eux-mêmes. Notre commune a souhaité soutenir généreusement les différentes manifestations liées à ce jubilé. De plus, en fin d'année, les autorités ont offert aux habitants de Vandoevres le spectacle « Si vous aimez la solitude, mariez-vous ». Cette soirée a remporté un vif succès.

Le chœur Arte Musica, dirigé par un habitant de Vandoevres, Monsieur Jean-Marc Aeschmann, et dans lequel plusieurs communiens exercent leurs talents, a aussi reçu un appui financier.

Les « Maisons Mainou », résidences pour les écrivains de théâtre francophones, ont organisé, en mai, une exposition de nains de jardin allée à un concours de céramique. Etant donné que cette manifestation dite « de proximité », était destinée aux gens de la région – et que les nains, en ce printemps 2000, étaient très « branchés » en raison d'une exposition parisienne de plusieurs milliers

de gnomes dans le parc de Bagatelle – notre commune a accepté de participer, modestement, à ces journées.

A l'instigation de Madame Hannelore Stein, Vandoeuvrienne, un concert a été organisé, le 8 octobre, au temple. François Guye, enfant de la commune, nous a offert l'intégralité des suites pour violoncelle de Jean Sébastien Bach. Ce récital a enthousiasmé les auditeurs présents par son exceptionnelle qualité et l'extraordinaire performance du violoncelliste. Une petite agape, offerte par les autorités, à l'auberge, durant l'intermède, a donné en outre un aspect convivial très apprécié à la soirée.

Depuis avril 2000, un comité dit « de pilotage », formé de quelques conseillers, de vandoeuvriens et de la soussignée, étudie un projet théâtral qui doit avoir lieu dans le parc de la mairie. Ces représentations, qui auront lieu l'été prochain, seront itinérantes, afin de faire mieux connaître les beautés du parc et de permettre aux habitants de la région de se rencontrer. Richard Vachoux en sera le directeur artistique, mais, et c'est une première pour Vandoeuvres, c'est la commune qui en sera la mandante et donc la responsable, tant sur le plan du budget que sur celui de l'organisation.

Concluons par quelques « brèves » : le cheval de bronze de l'artiste colombien Fernando Botero, qui nous avait été prêté par son propriétaire, a quitté le parc de la mairie... pour la commune de Coligny, où il paît actuellement.

Le 29 mai, la Fondation Auris a organisé, sous l'égide de Monsieur Jean-Philippe de Toledo, conseiller municipal, un très beau concert, à but philanthropique, dans la salle communale.

La Fondation Hardt pour l'étude de l'antiquité classique a reçu une subvention, comme c'est le cas depuis plusieurs années maintenant. La fondation rencontrant bien des difficultés financières, la somme touchée n'est malheureusement pas affectée directement à des projets culturels.

Catherine Kuffer

CLUB DE BRIDGE

Le club de bridge de Vandœuvres accueille chaque jeudi après-midi les adeptes de ce jeu dans un local du centre communal.

Vu le succès rencontré précédemment, un tournoi est organisé toutes les trois semaines. Il réunit régulièrement trente à quarante joueurs qui s'affrontent dans une ambiance conviviale et sympathique.

En outre, des parties préparées et commentées par un professeur sont régulièrement organisées le jeudi soir afin d'offrir aux membres du club une possibilité de perfectionnement.

COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS DE VANDOEUVRES

Au 1^{er} janvier 2000, la Compagnie des Sapeurs Pompiers de Vandoeuvres se composait d'un capitaine, deux officiers, cinq sous-officiers, trois appointés et dix-huit sapeurs pour un effectif de trente sapeurs.

La Compagnie a effectué, dans le cadre de ses obligations légales, cinq exercices les 4 mars, 6 mai, 16 septembre, 28 octobre et 11 novembre.

L'exercice du 6 mai a été dédié aux Journées Portes Ouvertes que la Compagnie organisait pour la deuxième année consécutive; quand bien même elle n'a pas enregistré un nombre de visiteurs aussi important que l'année précédente, cette manifestation fut néanmoins un succès, puisque la population de Vandoeuvres s'est montrée attentive et intéressée aux différentes activités de son corps de sapeurs pompiers volontaires. A l'issue de cette manifestation, les participants ont goûté à la traditionnelle raclette qui n'a pas découragé certains, malgré l'attente et le temps peu favorable.

La Compagnie a en outre participé aux trois manifestations communales annuelles :

- le 1^{er} juillet à l'occasion des Promotions,
- le 1^{er} août lors de la Fête Nationale et
- le 12 décembre lors de l'Escalade où, pour la première fois, elle a ouvert son bar aux communiens désireux de prolonger cette manifestation.

Les deux assemblées générales annuelles ont eu lieu les 13 janvier et 15 juin.

Dix exercices ont été organisés à l'intention des porteurs d'appareils respiratoires, les 17 et 20 janvier, 14 et 17 février, 10 et 13 avril, 29 juin, 25, 28 septembre et 30 novembre. Les sapeurs astreints à cette tâche sont soumis, il faut le rappeler, à un entraînement régulier et intensif compte tenu de l'engagement possible en cas de sinistre.

En outre, les services d'entretien du matériel ont été effectués à huit reprises les 25 janvier, 22 février, 17 avril, 18 mai, 28 juin, 17 août, 26 septembre et 18 décembre, tandis que la traditionnelle broche réunissant les pompiers et leurs familles a eu lieu dans les Bois de Jussy le 27 août.

Quant aux interventions proprement dites, la Compagnie est intervenue à trente reprises :

- huit fois pour des feux d'origines diverses (2 mai, 21 juin, 24 et 25 août, 11 septembre, 19, 21 octobre et 12 novembre),
- quatre fois pour des inondations (27 janvier, 3, 27 et 29 août),
- douze fois pour des nids d'insectes, plus particulièrement durant la période estivale (10, 21 et 31 juillet, 4, 15 et 22 août, 4, 11 et 18 septembre, 16 octobre),
- deux fois pour des alarmes automatiques (26 janvier et 29 octobre),
- à deux reprises pour des chutes d'arbres (29 et 30 août),
- une fois lors d'une panne d'ascenseur (14 novembre) et une fois pour l'ouverture d'une porte blindée (30 décembre).

Le Caporal Samuel Castella a été promu au grade de lieutenant après avoir suivi et passé avec succès les cours d'instruction pour officiers, tandis que divers autres sapeurs ont suivi des cours de formation pour spécialistes.

Enfin, la Compagnie a pris congé avec regret de l'Appointé Maurice Demont, lequel a fait valoir ses droits à la retraite après 25 ans d'activité. Il a été vivement remercié pour son engagement fidèle et dévoué au sein de la Compagnie.

La Compagnie a également pris acte du départ du Sapeur Romain PAUL qui se consacre désormais entièrement et pleinement à son activité professionnelle au sein de la Police.

Christophe Imhoos

Nos Sapeurs pompiers en plein entraînement

LES DAMES PAYSANNES DE VANDOEUVRES - THÔNEX

Notre groupe des Dames Paysannes est en bonne voie pour ce nouveau millénaire. Nos dames ont été très actives toute l'année à diverses manifestations communales, entre autres : les portes ouvertes des pompiers, les promotions, le 1^{er} Août, l'ARVAN et l'Escalade qui est venue s'ajouter à notre palmarès.

Le bricolage fait partie de nos divertissements favoris. Cette année, nous avons « cartonné » avec des porte-documents, boîtes etc.

Nous avons été très heureuses de faire un don à l'ARVAN, en vendant des chemises africaines confectionnées au Burkina Faso, ainsi qu'aux Paysannes valaisannes suite aux terribles intempéries de l'automne 2000.

Et pour terminer cette belle année, nous avons fêté Isabelle Valot qui, après avoir tenu le gouvernail en tant que Présidente de notre groupe pendant huit ans, a émis le désir de passer la barre, tout en restant dans notre groupe. C'est le comité qui assure pour l'instant la bonne navigation du navire.

Vu le succès remporté depuis deux ans, notre « fameuse » *spaghetti-party* aura lieu le 9 novembre 2001. Qu'on se le dise...

Si jamais l'envie vous prend de venir rejoindre ce groupe sympathique, n'hésitez pas. Pour vos renseignements : Isabelle Stalder ☎ 750.17.02.

Isabelle Stalder

Les Dames paysannes à la fête de la Tulipe à Morges